

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 JUILLET 2018

Convocation du 23/07/2018

20h30. Nombre d'élus en exercice : 10 - Présents 8 – Votants 9

Présents : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, MOESSNER Joël, MAUREL Francis, LEDOUX Maxence, LOUP Gilles.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : FERREIRA Sabine qui donne pouvoir à Francis MAUREL

Absent(e)(s) : GATIMEL Arnaud.

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : LACAZE Richard

I - Budget : DECISIONS MODIFICATIVES

- 1) **Rectification du montant de la subvention au CCAS** : suite à une erreur de saisie, il manque 608.20 € pour atteindre la somme prévue au budget, soit : 3 442.20 €

Virements proposés :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| - 6574 : subventions | - 609.00 € |
| - 657362 : subvention au CCAS | +609.00 € |

Vote : Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 9 (délibération n° 2018/28)

- 2) **Achat des bois de M. RAYNAUD « Le Batut »** : coût 70 353.00 €

Suite à la proposition de M. Albert Mamy et à la réunion du 29/06/2018 en mairie, concernant le projet d'achat de terrains boisés appartenant à M. Bernard RAYNAUD, M. le Maire propose que la commune acquière les parcelles suivantes :

Parcelles : B75 de 243 400 m² ; B76 de 5 750 m² ; B369 de 29 990 m²
B85 de 1 459 m² ; B86 de 813 m²
Total 281 412 m²

Coût : 70 353 € (28,1412ha à 2500 €/ha).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles listées ci-dessus, **et demande la création d'une servitude de passage au profit de la** commune de Saint Amancet par les acquéreurs impactés par le tracé de la voie forestière actuelle (les modalités de cette servitude : circulation des personnes, équestres et VTT autorisés, circulation des engins à moteur interdite sauf dérogation pour entretien de la route forestière et débardage des parcelles concernées par cette vente seront définies avec le notaire).
Annexés à la présente : extrait du cadastre et de la matrice cadastrale. Plan de la route forestière. Compte rendu du projet d'achat de la réunion du 29/06/2018.

Une décision modificative sera actée pour la création de cette nouvelle opération d'investissement et réaliser les virements nécessaires.

Décision modificative : Création de l'opération n° 230 « Achat terrains Raynaud » .

Virements proposés :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - 21/2117 Achat terrains boisés | +70 400.00 € |
|---------------------------------|--------------|

- 61521 : Terrains	- 11 400.00 €
- 615231 : Réseaux	- 29 000.00 €
- 2313 de l'opération n° 195 « Petit presbytère »	- 10 000.00 €
- 2313 de l'opération n° 163 « Bâtiment technique »	- 10 000.00 €
- 2313 de l'opération n° 200 « Aménag. bureau maire	- 10 000.00 €

Après cet achat, la demande de M. Christian Segonne, qui désire acheter du terrain, sera débattue ultérieurement.

Vote : Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 9 (délibération n° 2018/29)

3) **Achat terrains M. ARNAUD « La Glacière » : Coût 6 625.00 €**

Création opération d'investissement n° 231 « Achat terrains Arnaud La Glacière »

Virements proposés :

- 21/2111 Terrains nus	+6 625.00 €
- 23/2315 de l'opération n° 177 Chauffage éclairage église	- 3 625.00 €
- 23/2313 de l'opération n° 224 Volets Foyer Rural	- 3 000.00 €

Vote : Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 9 (délibération n° 2018/30)

4) **Rectification erreur de saisie sur montant des intérêts d'emprunt de 0.65 €**

Virements proposés :

- 16/1641 Intérêts d'emprunt	+1.00 €
- 21/21578 de l'opération n° 223 « Désherbeur thermique »	- 1.00 €

Vote : Abstentions : 0 Contre : 2 Pour : 7 (délibération n° 2018/28)

II – CARRIERE DE SAINT AMANCET – Projet Vallon

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la demande de réalisation du « projet vallon » présenté par la société SECAM.

Au vu de la décision favorable du Conseil Municipal prise le 10 août 2017 du dépôt en préfecture du dossier ;

Au vu de la délibération n° 19/2018 « demande de défrichement – Projet Vallon » qui a reçu un avis favorable le 29 mars 2018 ;

Au vu du dossier (juin 2018) implémenté des demandes de la DREAL ;

Au vu de la synthèse présentée le 23 juillet 2018 par la SECAM, aux membres du conseil municipal ;

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis défavorable au « Projet Vallon ».

Vote : 0 Abstention 5 Contre 4 Pour. (Délibération n° 31/2018)

III – ONF : Travaux divers chemin du Caussarel

Travaux sur le chemin du Caussarel proposés par l'ONF pour un montant total de 27.552 € hors taxes. Le détail figure sur le document distribué aux conseillers.

A l'unanimité l'assemblée décide que ce projet sera affiné avec l'O.N.F.

IV – Fête de la St Barthélémy - Organisation

Organisation de la Saint Barthélémy. La mairie va se renseigner pour organiser un dépôt de gerbes suivi d'un apéritif et éventuellement d'un repas.

Questions diverses :

Mme Delpas propriétaire de la parcelle n° 141 LD Cayrol a proposé à la Mairie de l'acheter et de fixer un prix. A revoir après réflexion.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h50.

